



SYNTHÈSE

L'Agence Erasmus+ : France / Education Formation a organisé le 3 juillet 2023, à Bordeaux et en ligne, sa journée Erasmus+ Enseignement supérieur. Destinées aux établissements de l'enseignement supérieur français dans toute leur diversité (universités, écoles, filières STS, CFA du supérieur ...) et suivies par 150 participants sur place à Bordeaux et plus de 1000 personnes à distance.

« Quel est le rôle et l'impact du programme Erasmus+ dans les stratégies de la France, de l'Union européenne et des établissements d'enseignement supérieur ? »

C'est la question que nous nous sommes posés tout au long de la journée autour de table rondes et de séances de travail lors de la journée Erasmus+ journée Erasmus+ Enseignement supérieur édition 2023.

Voici les synthèses de nos échanges. Nous espérons que vous pourrez y trouver de nouvelles pistes de travail et de collaboration avec vos collègues.

Table ronde

« Les politiques européennes : outil de transformation de l'enseignement supérieur français »

Afin de répondre aux défis de nos sociétés, les établissements d'enseignement supérieur sont en constante transformation (digitalisation, pédagogie innovante, insertion professionnelle, gouvernance, etc.). En quoi les politiques européennes impulsent-elles ces changements et offrent des opportunités pour répondre aux défis lancés ? Comment la France répond-elle à ces défis ? Et comment le programme Erasmus+ peut-il accompagner ces évolutions en profondeur ?

- Voir le [replay](#)
- Voir le [témoignage de Laurence Vignollet](#), Vice-Présidente en charge des Relations Internationales, Université Savoie Mont Blanc

Table ronde

« Erasmus+ et la politique extérieure de l'Union européenne et de la France »

Le programme Erasmus+ ne s'arrête pas aux frontières de l'Union européenne, il soutient des projets de mobilité et de coopération avec tous les pays du monde. Comment Erasmus+ répond aux enjeux des diplomatie européenne et française dans les différentes zones du monde ? Quelles sont les régions stratégiques pour l'Europe et pour la France dans lesquelles Erasmus+ peut faire la différence ? Comment les établissements peuvent utiliser l'éventail des possibles pour une ouverture à l'internationale réussie ?

- [Voir le replay](#)
- [Voir le témoignage de Thierry Boulogne](#), Directeur des Relations internationales, Université de technologie de Troyes

Séances de travail

« Mobiliser votre établissement autour des opportunités Erasmus+ »

Le programme Erasmus+ propose des actions qui s'adressent à l'ensemble de la communauté éducative. Comment faire connaître au sein de votre établissement l'ensemble des possibilités de financement Erasmus+ ? Comment susciter des idées de projet de la part des différents acteurs de l'établissement (services administratifs, unités académiques, enseignants, associations étudiantes...) ? Un espace a été proposé aux participants de cet atelier afin qu'ils puissent échanger entre pairs quant aux obstacles rencontrés et bonnes pratiques.

- [Lire la synthèse](#)

Séances de travail

« Parlons ECHE ! »

Qu'est-il attendu des établissements d'enseignement supérieur chartés ? Comment appliquer les standards qualités Erasmus+ auxquels mon établissement a souscrit ? A travers des workshops, il a été proposé aux établissements chartés de faire part de leurs retours d'expérience sur la mise en œuvre des principes de la Charte ECHE avec un focus sur une des priorités du programme : l'inclusion.

- [Lire la synthèse](#)

Séances de travail

« Erasmus+, la démarche qualité au cœur des projets »

Le programme Erasmus+ cherche à encourager l'excellence dans les politiques d'internationalisation des établissements et dans l'exécution concrète des activités de mobilité et de partenariat. Cette excellence passe notamment par la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue.

Lors de cette séance de travail, les participants ont échangé sur l'intégration et la structuration de cette démarche dans les stratégies et les pratiques des établissements.

- Lire la synthèse – <https://view.genial.ly/64c11cf5e54045001aa79669>

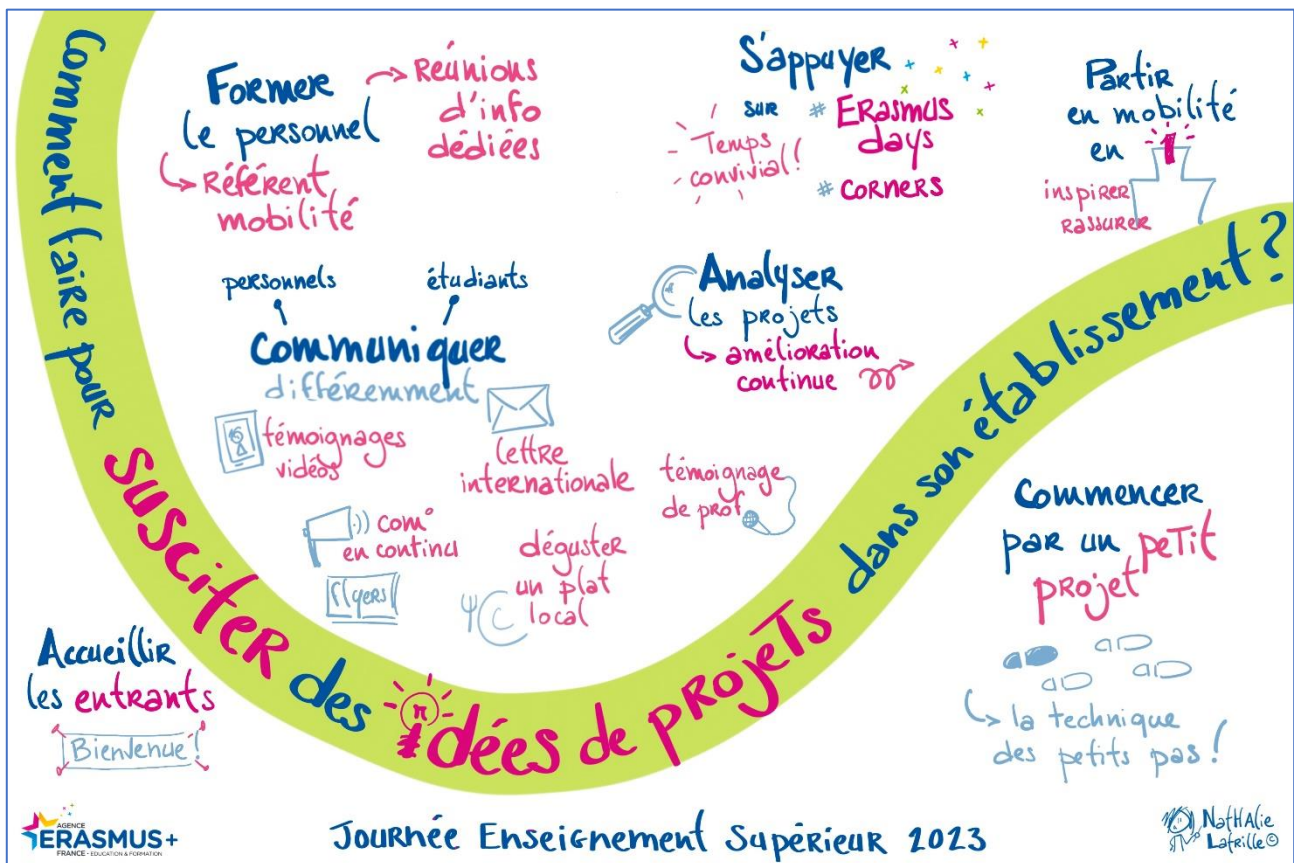
Synthèse des séances de travail

« Mobiliser votre établissement autour des opportunités Erasmus+ »

Cet atelier a réuni 130 participants répartis en groupes sur 3 ateliers. Les structures présentes étaient aussi variées que peut l'être le paysage de l'enseignement supérieur français : universités, écoles d'ingénieurs, lycées avec sections BTS, rectorats, écoles d'Art, associations, écoles de commerce...

Les questions posées avaient pour but de favoriser l'échange autour de l'attractivité des projets européens et de l'engagement de la communauté éducative.

De nombreux freins ont été soulevés et non répertoriés ci-après, mais nous pouvons noter en préambule un manque de structuration et de coopération dans certains établissements, un défaut de reconnaissance et de valorisation de la part de la hiérarchie quant à l'engagement de leurs équipes dans les projets européens, un manque de ressources humaines et de temps, des lacunes à travailler dans une langue étrangère, une méconnaissance de l'impact que peut avoir une mobilité ou un projet européen et enfin, l'aspect chronophage du montage et de la gestion de projets et les dysfonctionnement informatiques des outils européens.



A. Mobiliser et valoriser les équipes

En définissant des méthodes de travail et de collaboration au sein de l'établissement

- Présenter les missions du service international au sein des autres services
- Intégrer au processus d'accueil des nouveaux arrivants un temps d'information sur les projets internationaux (présentation, montage de projets, opportunités, création de modules avec DRI & recherche)
- Organiser des moments d'échange entre le personnel des relations internationales et les autres services pour mieux se connaître et faire émerger des idées de projets
- Privilégier des temps d'échange informel et moment conviviaux
- Organiser un webinaire d'information à destination de tous les personnels. Exemple d'un 'news café international' sur le temps de la pause déjeuner
- Repenser la structuration de l'établissement afin que les différents services soient complémentaires dans leurs actions
- Mettre en place des référents administratifs « International » dans chaque service
- Identifier un référent par destination ou groupe de pays
- Instaurer un circuit de signature intégrant un visa du pôle dédié au montage de projets internationaux qui centralise et aide à l'écriture des projets
- Elaborer une fiche de demande de projet (mobilité et partenariat) à remplir pour motiver le projet et permettre la validation au niveau du service international et de la Direction
- Mettre en place une instance de priorisation afin de choisir les projets qui seront soumis

En renforçant les ressources humaines et en valorisant l'investissement du personnel dans les projets européens

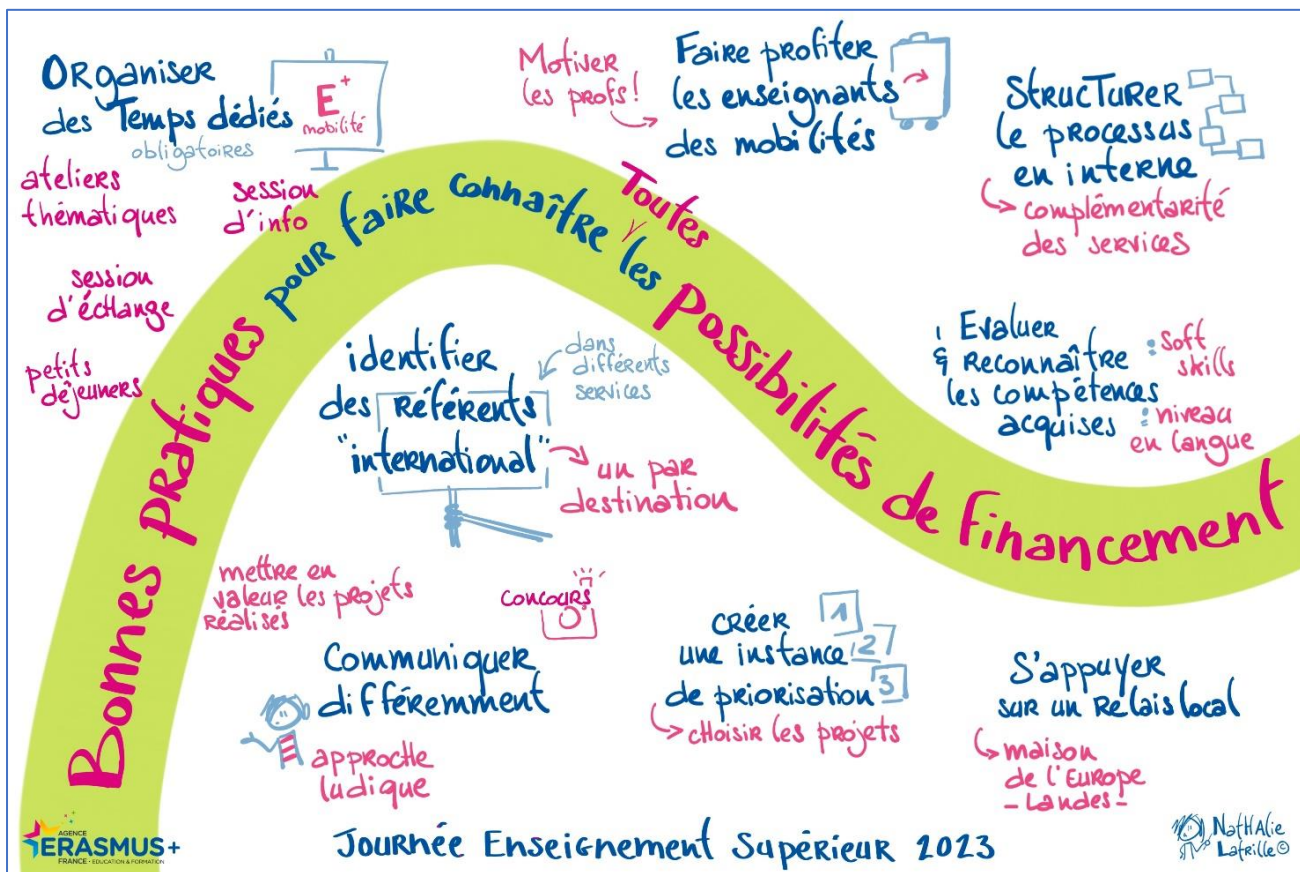
- Améliorer la soutenabilité des ressources humaines pour s'affranchir de la logique contractuel/projet
- Mettre en place un système de décharges et d'heures complémentaires pour les enseignants chercheurs et leur apporter un soutien administratif pour monter des projets internationaux (ex : via des fonds d'amorçage)
- Instaurer un système de reconnaissance des heures d'enseignement dispensées en mobilité
- Pour les étudiants/apprenants : Valoriser les mobilités avec le supplément au diplôme, créer un parcours d'excellence internationale
- Proposer des stages d'anglais ou des cours de langues réguliers pour tout le personnel de l'établissement
- Dans les universités, impliquer les BIATSS afin qu'ils se sentent force et moteur de l'université européenne et des projets internationaux
- Inscrire sa participation aux projets européens dans son CV "I-prof"
- Lors de l'accueil d'un enseignant étranger qui délivre une formation auprès des étudiants (mobilité de personnels entrante), un étudiant pratiquant la même langue étrangère que l'enseignant peut assurer la traduction du cours. Cet exercice peut faire l'objet d'une valorisation (compétences linguistiques) dans le parcours d'études
- Faire profiter les enseignants des opportunités offertes par le programme Erasmus+ afin de les motiver à eux même monter des projets Erasmus+

En soutenant la mobilité du personnel

- Proposer des possibilités de mobilité à l'international pour le personnel pour ensuite motiver les étudiants/apprenants et les collègues, et valoriser l'image des mobilités
- Organiser une mobilité de personnels en groupe afin de rassurer et donner envie de partir
- Organiser des *staff week* chez les partenaires européens, éventuellement sur des thématiques métiers (finances, direction, orientation...)
- Reconnaître la mobilité comme un temps de formation et la valoriser dans les parcours professionnels, notamment lors des entretiens annuels
- Délivrer un certificat de validation des acquis à l'issue de la mobilité et intégrer celle-ci dans la comptabilisation pour le changement d'échelon
- Utiliser l'outil *iMotion* pour faciliter l'organisation des mobilités de personnels
- Faire une enquête pour identifier les freins et leviers à la mobilité du personnel

En participant à la stratégie de l'établissement

- Présenter la stratégie internationale de son établissement aux autres services et communiquer sur les projets existants et possibles
- Organiser un CODIR International avec son réseau local pour un effet "boule de neige"
- Dans le cas d'une gestion en consortium des mobilités, réunir spécifiquement les Directions des établissements partenaires pour échanger sur les éléments stratégiques et financiers de la gestion des mobilités
- Proposer une journée Europe aux Directions : table ronde, partage d'expérience, présentation des projets en cours et passés au sein de l'établissement et des autres opportunités Erasmus+ pour développer le rayonnement international de l'établissement
- Inciter à travailler en transversal dans la stratégie de l'établissement afin de créer / maintenir les synergies entre les différents services et composantes
- S'appuyer sur la force motrice des alliances Université européenne afin de susciter de nouveaux projets
- Associer le personnel lors du renouvellement de la Charte ECHE



B. Informer et former

En créant des supports de communication et en valorisant les projets existants

- Créer une newsletter (ou s'intégrer à la newsletter de l'établissement) 'international' avec une présentation des projets en cours, les actualités, le calendrier des appels à projets, l'accueil de délégations étrangères, les départs en mobilité ainsi que des témoignages entre pairs (enseignants, étudiants, administratifs...)
- Avoir un encart dans le rapport d'activité de l'établissement faisant état des réalisations et des projets à l'international
- Elaborer un document utilisateur¹ pour les futurs porteurs de projets, sous forme de page recto-verso avec une action Erasmus+ par page ou de tableau synoptique avec toutes les actions, indiquant : le résumé, le besoin auquel répond l'action, le budget, les dates de candidature, la durée des projets, des exemples concrets.
- Elaborer un document utilisateur¹ pour les bénéficiaires avec les différents types de mobilités proposées par l'établissement pour les étudiants et personnel : *job shadowing*, *staffweek*, observation, échange de bonnes pratiques, stage, études, programme intensifs hybrides...
- Produire un livret d'information pour les étudiants, prévoir un créneau d'intervention sur la mobilité Erasmus+ lors de la réunion générale de rentrée, faire témoigner des étudiants au retour de leur mobilité
- Diffuser de l'information régulièrement sur les réseaux sociaux, créer une page dédiée aux mobilités Erasmus+ de l'établissement

¹ Appelé aussi guide pratique, vade-mecum, fiche synthétique

- S'appuyer sur des outils mesurant l'impact des mobilités et des projets européens pour communiquer efficacement et concrètement
- Préparer l'étudiant au départ en mobilité avec notamment un guide « Premiers pas lors de sa mobilité »
- Mettre en place un *chatbot* pour répondre aux questions les plus fréquentes
- Créer une boîte à outils
- Faire une enquête pour identifier les freins et leviers à la mobilité
- Créer un centre de ressources des projets menés par l'établissement

En organisant des évènements

- Profiter des ErasmusDays, qui ont lieu chaque année au mois d'octobre, pour organiser des journées de sensibilisation au programme et mettre en valeur les actions réalisées, avec des témoignages d'étudiants et de personnels
- Organiser des journées de la mobilité internationale avec stands et rencontres d'anciens participants pour donner envie
- Proposer des matinées d'échange 'café Erasmus+'
- Organiser des retours d'expérience de participants (étudiants et/ou personnels) afin de valoriser les expériences offertes par le programme
- Organiser des concours photos pour sensibiliser et mobiliser

En développant des actions de promotion ciblées et personnalisées

- Temps 1 : Organiser des sessions d'information sur les opportunités du programme Erasmus+ pour toute la communauté éducative, avec des exemples de projets et des témoignages
- Temps 2 : Organiser des sessions de formation ciblées en fonction des besoins exprimés, pour inciter à passer de l'idée au projet
- Temps 3 : Accompagner individuellement les candidats lors de la rédaction de la candidature
- Proposer un parcours d'information et de formation aux appels à projets Erasmus+ : réunion d'information suivie de l'envoi d'un questionnaire pour connaître l'intérêt des participants pour les appels à projets présentés
- Prévoir une réunion d'information dédiée aux mobilités Erasmus+, à N-1
- Animer des réunions d'information régulières et des ateliers techniques ponctuels en fonction du calendrier d'appels à projets
- Présenter aussi bien les projets AC1 que AC2, leurs complémentarités et synergie, faire le lien avec d'autres financements et avec le secteur de la recherche
- Mettre en avant les programmes intensifs hybrides (PIH / *BIP-blended intensive program*) qui peuvent constituer une bonne première approche de la mobilité grâce à leur durée réduite de mobilité
- Mettre en place des temps forts ou des ateliers thématiques qui permettent de présenter les opportunités offertes par le programme Erasmus+ afin de pallier la difficulté à mobiliser les enseignants, comme par exemple lors d'une semaine de l'international avec cours banalisés et présence des étudiants obligatoire
- Proposer un guichet unique pour les enseignants chercheurs (personne dédiée, ou adresse email)
- Structurer un Intranet sous forme de guichet unique et décliné par public
- Proposer des éléments de langage pour diffusion lors des réunions de département
- Travailler l'après-mobilité à des fins de promotion : un rapport de mobilité, des témoignages
- Faire témoigner les enseignants qui ont porté des projets (obstacles rencontrés, recherche de partenaires, choix du type de financement, montage de projet et rédaction de candidature, gestion

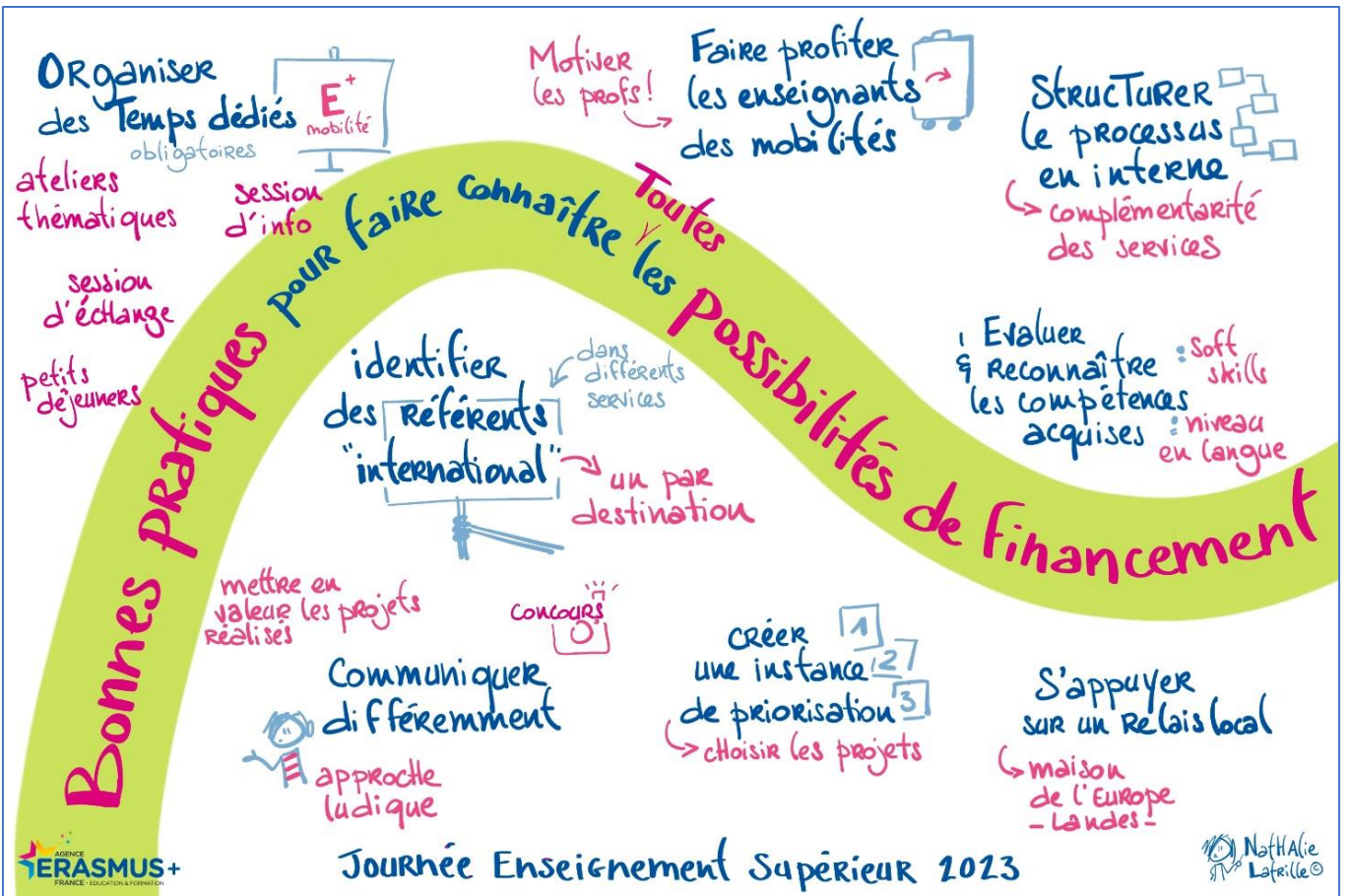
du budget, soutien administratif) à tout moment opportun (cérémonie des vœux, AG des enseignants, rentrée) avec des temps d'échange pour créer des connexions entre enseignants

- Impliquer toutes les équipes techniques, administratives, enseignantes, de direction de tous les services (RH, handicap, direction vie étudiante et campus ...)
- Mettre en valeur les projets passés
- Proposer des formations « prêt à partir »

C. Développer des réseaux et se lancer

- Commencer par accueillir des étudiants et des enseignants étrangers (mobilité entrante) pour créer du lien et donner envie de partir
- Associer des acteurs de son écosystème local pour trouver des organismes d'accueil aux étudiants à l'étranger (particulièrement pertinent lors d'une gestion en consortium)
- Se saisir des instituts régionaux -stagiaires IRA- pour expertiser et travailler sur un thème, exemple : retravailler une base de données thématique/géographique
- Débuter par de "petites expériences" pour prendre goût ou être partenaire de projet coordonnés par une autre structure
- Organiser des réunions d'information avec son environnement local : personnels extérieurs, organismes financeurs, collectivités territoriales, médias...
- Fédérer les associations étudiantes autour de formations au montage de projet, notamment sur les actions clé 2 projets de partenariat
- S'appuyer sur les bourses FSDIE² (Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes) pour permettre aux étudiants de porter des actions, qu'ils deviennent ambassadeurs Erasmus+.
- Développer un réseau d'ERA EI (Enseignant Référent de l'Action Européenne et Internationale) et de Référents mobilité qui soit représentatif des différentes fonctions d'un établissement
- Rejoindre ou constituer un réseau d'établissements d'enseignement supérieur homologues pour créer un effet levier
- Travailler avec les bureaux ESN (Erasmus Student Network) pour faciliter le départ en mobilité de ses étudiants
- Rejoindre un consortium (AC 130) pour optimiser la gestion des mobilités et bénéficier de l'expérience des partenaires : soutien, motivation et émulation.
- S'appuyer sur les associations présentes au sein des établissements (étudiants, doctorants, alumni, etc.)

² Le FSDIE est un fonds principalement destiné au financement des projets portés par des associations étudiantes dont l'objectif est de s'adresser prioritairement aux autres étudiants mais aussi à la communauté universitaire dans son ensemble. Une part de ce fonds peut être affectée à l'aide sociale aux étudiants en difficulté.



Synthèse des séances de travail « Parlons ECHE ! »

Cet atelier a réuni 130 participants lors de la journée du 3 juillet 2023 à Bordeaux, répartis en groupes qui ont travaillé :

- Dans un premier temps sur les principes de la Charte ECHE, ceux dont la mise en place est simple et ceux qui, au contraire, sont plus difficiles à appliquer
- Dans un second temps, sur la mise en œuvre de la priorité inclusion

Plus que le ticket d'entrée à Erasmus+, la Charte Erasmus+ pour l'enseignement supérieur (ECHE - *Erasmus+ Charter for Higher Education*) établit le cadre général de qualité applicable aux activités de coopération européenne et internationale Erasmus+ menées par un établissement d'enseignement supérieur.

Le processus de candidature et d'attribution de la Charte ECHE vise explicitement à impliquer l'établissement d'enseignement supérieur (EES) et son personnel dans la promotion d'une culture institutionnelle de réflexion stratégique, de transparence, d'équité et d'efficacité en matière d'internationalisation, plutôt que de promouvoir une adhésion simpliste à des règles formelles.

Les titulaires de la Charte ECHE ne se contentent pas de promettre de respecter ces règles : ils doivent également décrire leur propre stratégie d'internationalisation et la formuler de manière convaincante dans leur "Déclaration de Politique Erasmus", la publier et s'y tenir. Ils doivent également être prêts à justifier la manière dont ils se conforment aux principes de la Charte ECHE.

Dans le cadre de la programmation 2021-2027, La Commission européenne a confié aux agences nationales la mission d'évaluer en continu la bonne mise en œuvre de ces principes et priorités et des déclarations de politique Erasmus+ liées. : <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/f225d114-a82e-11ed-b508-01aa75ed71a1/language-en>

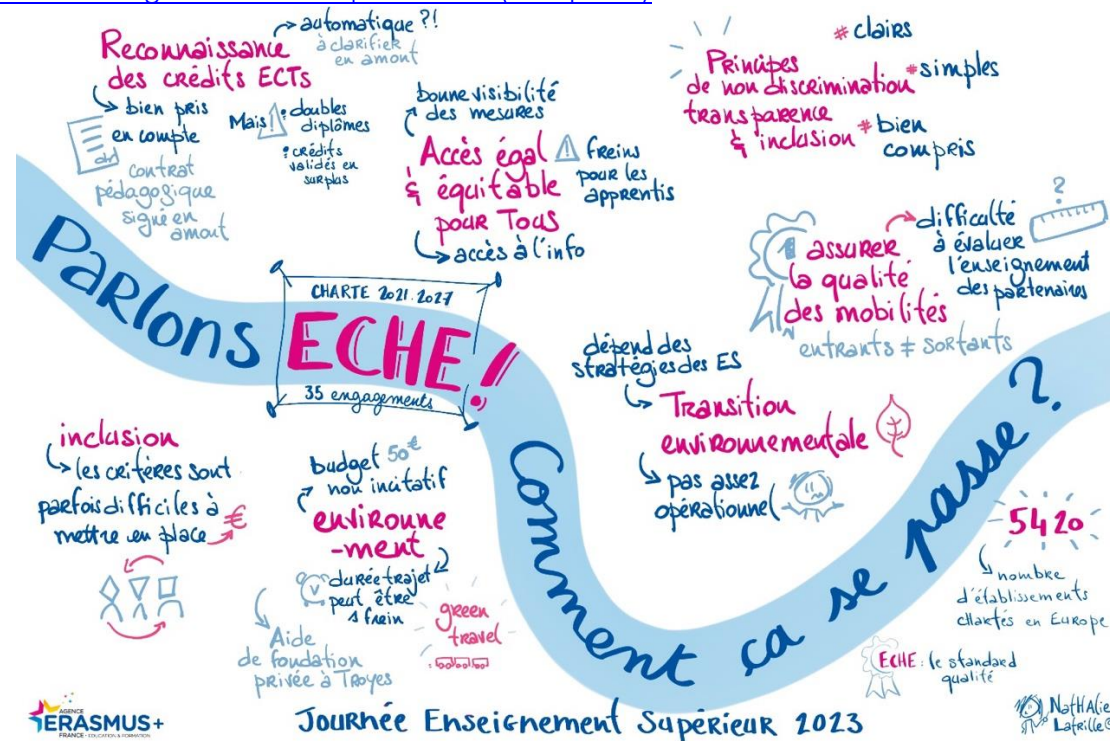
L'année 2023 constitue l'année de lancement de cette démarche qui sera déclinée sous forme :

- D'un volet information ciblée autour des « pressure points » lors d'ateliers thématiques
- D'un volet accompagnement renforcé qui se traduira notamment par des visites de monitoring


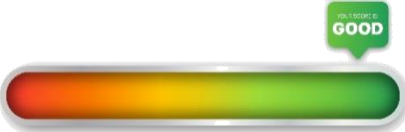
Notre ambition est de favoriser des démarches de progrès de la part de tous les établissements détenteurs de la Charte ECHE, mais aussi de détecter et d'accompagner les situations de faiblesses, pour favoriser des démarches d'amélioration continue.

A. Les principes de la Charte ECHE


- Pour mieux appréhender la Charte ECHE et ses principes, la commission met à votre disposition un guide de la Charte ECHE : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/document/erasmus-charter-for-higher-education-2021-2027-guidelines>
- La commission met également à votre disposition un outil d'auto-évaluation. L'auto-évaluation peut vous aider à savoir dans quelle mesure votre établissement met correctement en œuvre la charte ECHE et améliorer les performances de votre établissement. [Self-assessment for the Erasmus Charter for Higher Education | Erasmus+ \(europa.eu\)](#)




Au cours de cet atelier les participants ont échangé sur les grands principes de la Charte ECHE. Ils ont identifié ceux pour lesquels il n'y a pas de problématique particulière, et ceux qui au contraire se montrent plus complexes dans leur mise en œuvre. Ils ont également partagé leurs bonnes pratiques.

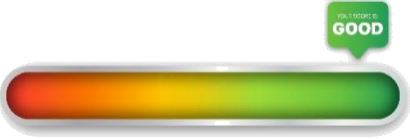
Respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion (Principe n°1)		
	<p>Retours d'établissements : Ce principe est clair et compris de tous, mais peut s'avérer plus complexe à mettre en œuvre sur certains points, pour l'inclusion par exemple.</p>	
Garantir un accès égal et équitable à tous les participants (Principe n° 2)		
	<p>Retours d'établissements : L'objectif de ce principe est partagé par tous, malgré les freins ou la complexité pour certains publics, pour les étudiants alternants par exemple</p>	<p>Pratiques d'établissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Publication sur le site web de toutes les informations - Participation des relations internationales aux journées portes ouvertes pour informer les étudiants avant même l'intégration dans les cursus - Pour les filières moins ouvertes à la mobilité, présentation aux conseils (conseil d'URF, conseil de perfectionnement) afin de convaincre les « décideurs » - Participation aux journées d'accueil en particulier pour les publics/formations moins mobiles ou organisation de réunions spécifiques dédiées à ces publics

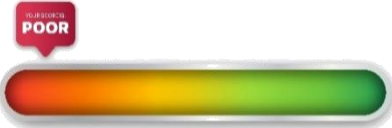
Assurer la reconnaissance pleine et automatique de tous les crédits (Principe n° 3)

	<p>Retours d'établissements :</p> <p>Il est nécessaire de préciser ce principe notamment à l'attention des étudiants sur la notion de reconnaissance pleine et automatique.</p> <p>Est-il possible que l'étudiant ait un contrat d'étude avec moins de 30 ECTS pour un semestre ? Ou quid de la situation où il revient avec plus de 30 ECTS mais que 30 ECTS sont reconnus ?</p> <p>Parfois, les établissements d'accueil à l'étranger n'attribuent pas de crédits à certaines activités (master thesis par exemple).</p> <p>Certaines filières n'utilisent pas encore les ECTS (BTS par exemple).</p> <p>Dans certaines filières (santé) il y a encore des problématiques de reconnaissance.</p> <p>D'autres freins à la reconnaissance existent, comme des relevés de notes en langue locale, non traduits.</p>	<p>Pratiques d'établissements :</p> <ul style="list-style-type: none">- Des établissements français éditent pour tous leurs étudiants des relevés en français et anglais (possible dans APOGEE)- Des étudiants ont des contrats avec moins de 30 ECTS pour des unités qu'ils doivent faire en France ou des stages, mais l'étudiant en a connaissance dès le départ- BTS : pas de crédits pour chaque cours mais validation du stage par exemple.- Relevés de notes et pré-validation des résultats par les coordinateurs de mobilités qui assistent au jury- Quand il n'y a pas de crédits associés, on regarde le volume horaire <p>Agence Erasmus+ :</p> <ul style="list-style-type: none">- Précision sur les termes « reconnaissance pleine » : cela veut dire que l'étudiant se voit reconnaître par équivalence l'ensemble des cours inscrits dans son contrat pédagogique (s'il les a validés)- Reconnaissance automatique ne signifie pas immédiate, mais que l'étudiant n'a pas de démarche ou d'examen supplémentaire à entreprendre
---	---	--

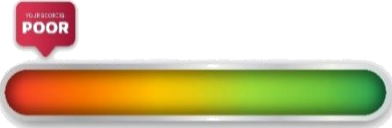
N'exiger, dans le cas de mobilité de crédits, aucun frais de la part des étudiants participant à la mobilité entrante (Principe n°4)

	<p>Retours d'établissements :</p> <p>Aucun souci d'application pour les frais d'inscription mais toujours des questionnements sur des frais annexes, exemple la Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC).</p> <p>Peut-on faire payer des frais autres comme le font les allemands ?</p>	<p>Pratiques d'établissements :</p> <ul style="list-style-type: none">- Si des frais annexes sont exigés, les établissements les mentionnent clairement dans les accords de coopération et sur la documentation destinée aux étudiants entrants en expliquant clairement ce à quoi ils correspondent. <p>Agence Erasmus+ :</p>
---	---	--

		<ul style="list-style-type: none"> - Les étudiants en échange international en France (via des programmes comme Erasmus+) ne sont pas assujettis à la CVEC car ces étudiants sont inscrits dans leur établissement d'origine FAQ.pdf (dgesip.fr)
Assurer la qualité des activités de mobilité et des projets de coopération (Principe n°5)		
	<p>Retours d'établissements : Pour les mobilités étudiantes, il peut être difficile d'évaluer la qualité de l'enseignement des partenaires ou l'incompatibilité avec les matières choisies par les étudiants</p>	<p>Agence Erasmus+ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nous vous invitons à consulter le rendu de l'atelier Améliorer des JEES 2023 Livable JEES2023 "Améliorer" (genial.ly)
Priorités du programme Erasmus+ : Inclusion (Principe n°6)		

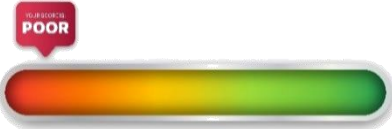
	<p>Retours d'établissements :</p> <p>Cette priorité du programme est surtout vue par le prisme du complément financier. Il y a une réelle difficulté à identifier les publics relevant de l'inclusion. Les allocations sont souvent attribuées sans critères sociaux dans les établissements de petite taille. Cela entraîne pour tous une charge de travail supplémentaire notamment pour récupérer et vérifier les pièces justificatives. Certains critères ne sont pas pertinents, par exemple dans les écoles d'ingénieurs les étudiants souvent « autonomes » pour la Caf mais toujours dépendants de leurs parents dans la réalité.</p>	<p>Pratiques d'établissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour identifier le public « inclusion », des établissements demandent dès la candidature à une mobilité certains éléments permettant d'identifier les publics (boursiers par exemple) - Post sélection, des établissements ont ajouté les questions relatives à l'inclusion dans le dossier de demande de bourse - Des établissements en Nouvelle Aquitaine ont développé un outil « AQUIMOB » pour les demandes de bourses des étudiants qu'ils ont fait évoluer pour prendre en compte les critères inclusion Erasmus+ (identification automatique des zones de revitalisation rurale - ZRR et quartier prioritaire- QP avec l'adresse postale, niveau de bourse, revenu CAF). - Des établissements ont déterminé des critères pour mesurer leur progrès : taux de boursiers dans les étudiants mobiles (candidats / sélectionnés / partants) <p>Agence Erasmus+ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le complément financier n'est qu'un des éléments de cette priorité. - Le monitoring portera bien entendu sur la mise en œuvre du complément, mais regardera de façon plus large la politique d'inclusion des publics éloignés de la mobilité.
---	--	--

Priorités du programme Erasmus+: Digitalisation (Principe n°6)


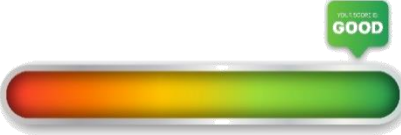
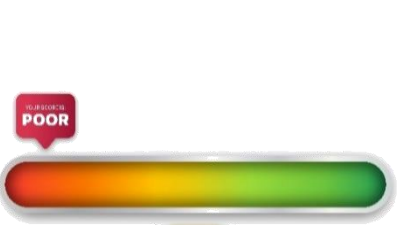
	<p>Retours d'établissements :</p> <p>La mise en œuvre de la digitalisation est fastidieuse et longue. Il y a de trop nombreux outils et des dysfonctionnements.</p>	<p>Pratiques d'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la Carte étudiante, le projet Educards mené par l'université de Rennes 1 donne un éclairage sur le déploiement et les possibilités de la carte.
---	--	--

	<p>Pour les établissements disposant de services informatiques, il est souvent difficile de les mobiliser.</p>	<p>Agence Erasmus+ : Pour vous aider avec Erasmus Without Paper(EWP) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le EWP Stats Portal qui vous permet de voir si vos partenaires sont bien connectés au réseau, et quel système ils utilisent pour se connecter https://stats.erasmuswithoutpaper.eu/ - Le centre de ressource d'EWP pour retrouver tout sur le fonctionnement d'EWP https://esci-sd.atlassian.net/wiki/spaces/WELCOME/overview - Rejoignez les groupes utilisateurs https://forms.office.com/pages/responsepage.aspx?id=3hyB1-sbEmPkaF4YkG5nMPR1quPxUNCqHqOIZT38UIUNjJaVU5MU1pVtk5FUDBMMkNTNU5CMBLRC4u
--	--	--


Priorités du programme Erasmus+: Transition environnementale (Principe n°6)

	<p>Retours d'établissements : Cette priorité est trop récente, sans d'application opérationnelle. Elle dépend également beaucoup de la stratégie de l'établissement. Le montant du complément financier pour encourager les transports à moindre empreinte carbone n'est pas suffisamment incitatif / attractif. Les durées des trajets sont un frein (train, vélo). La prise de conscience de l'empreinte carbone n'est pas encore assez présente. La mise en œuvre du top up est également une charge supplémentaire notamment sur les justificatifs.</p>	<p>Pratiques d'établissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Subvention de Pass interrails - Mise en avant de témoignage sde déplacements éco-responsables (exemple trajet à vélo, trains sur longue distance) - Pour les entrants : mise en avant des modes transports autre que l'avion pour rejoindre la ville - Mise en avant de la recyclerie du campus pour l'équipement des étudiants - Gestion : demande de déclaration d'intention avant départ pour identifier les potentiels bénéficiaires <p>Agence Erasmus+ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si cela est pertinent les établissements peuvent accorder jusqu'à 4 jours supplémentaires d'allocation pour le voyage
--	--	---


Priorités du programme Erasmus+: citoyenneté active (Principe n°6)

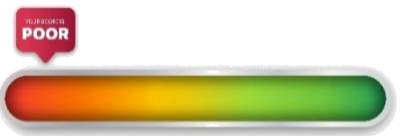
	<p>Retours d'établissements : Cette 4^{ème} priorité est un peu large pour les établissements. Il est clair que la participation à Erasmus+ renforce le sentiment d'appartenance à l'Union européenne mais beaucoup ont du mal à voir ce qu'ils peuvent concrètement faire pour répondre à cette priorité.</p>	<p>Pratiques d'établissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil de volontaires européens - Activités pour la fête de l'Europe - Les établissements agricoles ont un réseau dédié : https://red.educagri.fr/parler-deurope/
<p>Procédures de sélections équitables, transparentes, cohérentes et documentées (Principe n°7)</p>		
	<p>Retours d'établissements : Ce principe ne pose pas de problème aux établissements. Dans la pratique, certains établissements publient sur leur site les critères précis de sélection, d'autres les donnent lors des réunions d'information. La plupart ont une procédure claire.</p>	
<p>Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue de cours (Principe n°8)</p>		
	<p>Retours d'établissements : Les établissements de type université, école d'ingénieur, commerce... disposent pour la plupart d'un livret ou site en ligne répertoriant les cours et régulièrement mis à jour. Par contre, la mise à jour est liée aux étudiants locaux donc le catalogue n'est pas forcément à jour au moment où les étudiants en échanges choisissent leur cours. Un bémol concerne aussi l'accessibilité pour les étudiants internationaux : traduction des textes, cours accessibles aux étudiants en échange.</p>	


Système de notation et conversion des notes (Principe n°9)

	<p>Retours d'établissements : Les établissements mettent bien en avant leur système de notation interne cependant le problème vient de la conversion d'un système à un autre. Il n'y a pas de guide officiel de conversion des notes.</p>	<p>Pratiques d'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none">- De nombreux établissements ont établis des grilles de conversion qui sont portées à la connaissance des étudiants <p>Agence Erasmus+ : Pour vous aider</p> <ul style="list-style-type: none">- les réseaux européens Eurydice (https://eurydice.eacea.ec.europa.eu/) et Euroguidance (https://www.euroguidance-france.org/) proposent des analyses et informations qui peuvent vous aider dans la compréhension des systèmes étrangers- EGRACONS (European Grade Conversion System) outil développé dans le cadre des projet Erasmus+ peut être une solution http://egracons.eu/
---	--	--

Mobilités encadrées (Accords Interinstitutionnels, Contrat pédagogique, Contrat de mobilité...) : sécurisation des mobilités (Principe n°10 - 12)

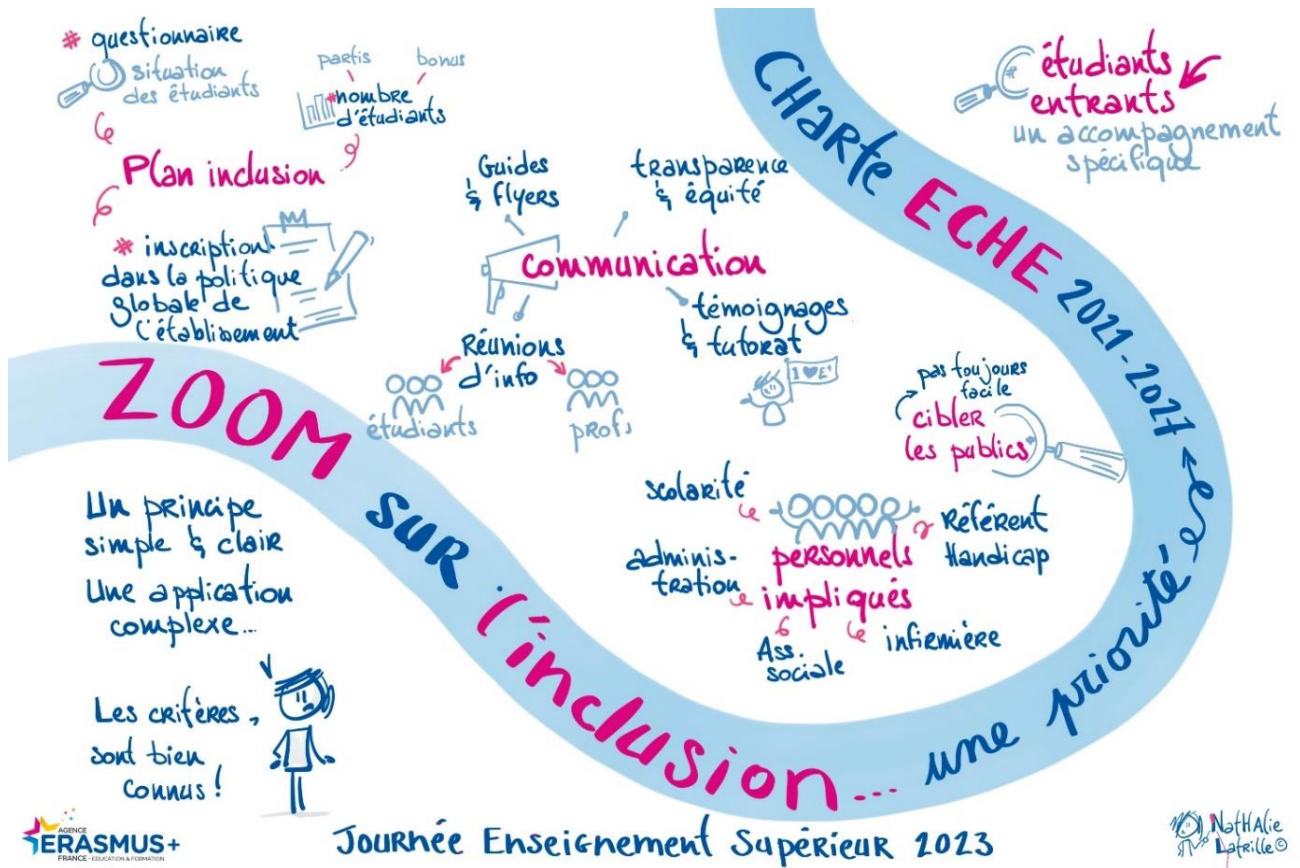
	<p>Retours d'établissements : Les établissements n'ont pas de problématique avec ce principe. Il est clair que les mobilités doivent comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un accord valide entre 2 institutions - Un kit Erasmus+ complet - Un contrat de mobilité signé - Un contrat pédagogique signé - Une attestation de présence <p>Cependant, il est parfois complexe d'avoir un contrat pédagogique complet avant le départ en l'absence de catalogue de cours.</p>	<p>Agence Erasmus+ : Le respect de ce point est vital pour que des mobilités ne soient pas rendues inéligibles.</p>
---	---	---

<p>Supplément au diplôme (principe n°24)</p>		
	<p>Retours d'établissements : Mise en œuvre au niveau institutionnel, il ne dépend pas des services relations internationales. Certains établissements ont mis en place des suppléments au diplôme mais sans personnalisation pour chaque étudiant. Pour les lycées relevant du Ministère de l'Éducation nationale ils n'ont pas la main sur cette partie.</p>	<p>Agence Erasmus+ : Il s'agit d'une obligation réglementaire dans le cadre de la Construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur. (Code de l'Éducation Articles D123-12 à D123-14) Pour vous aider :</p> <ul style="list-style-type: none"> - https://europa.eu/europass/fr/learn-europe/diploma-supplement - Pour les formations inscrites au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), vous trouverez sur la fiche RNCP un supplément générique pour la formation
<p>Reconnaissance des activités d'enseignement et de formation du personnel (Principe n°26)</p>		

	<p>Retours d'établissements : Il s'agit d'un principe encore difficile à mettre en œuvre.</p>	<p>Pratiques d'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilité de formation incluse dans le plan de formation de l'établissement impliquant donc le service des ressources humaine - Valorisation au retour par article en ligne ou dans revue de EES - Inscription dans entretien annuel de l'agent <p>Agence Erasmus+ : Pour vous aider, voir les kits réalisés dans le cadre du projet de partenariat Erasmus+ REALISE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser le potentiel de la mobilité internationale des personnels dans l'Enseignement Supérieur : https://www.univ-montp3.fr/en/international/europ%C3%A9an-coop%C3%A9ration/european-projects/finalised-project/realise
---	--	---

B. Suivre son action sur la priorité Inclusion

Le monitoring de la Charte ECHE portera une attention particulière à l'action des établissements concernant les 4 priorités du programme.



Voici un extrait du Guide du Programme Erasmus+ relatif à la priorité inclusion :

« Le programme vise à promouvoir l'égalité des chances et l'égalité d'accès, l'inclusion, la diversité et l'équité à travers l'ensemble de ses actions. Les organisations et les participants ayant moins d'opportunités occupent d'ailleurs une place centrale dans ces objectifs, et le programme met donc à leur disposition des mécanismes et des ressources spécifiques. Lorsqu'elles élaborent leurs projets et activités, les organisations devraient adopter une approche inclusive afin de rendre ces projets et activités accessibles à divers types de participants. »

1. Définition d'un plan inclusion – *Retours d'établissements* :

Ainsi afin de mesurer leur progrès, certains établissements se sont fixés des indicateurs pour réaliser un état des lieux et mesurer les progrès :

- Taux de boursiers parmi les étudiants mobiles (candidats / sélectionnés / partants) et comparaison avec le taux global de l'établissement
- Nombre d'étudiants bénéficiant du complément financier
- Mobilité parmi les étudiants en situation de handicap
- Taux de mobilité par filières en fonction du statut des étudiants (initial ou apprentissage), du genre et la comparaison avec l'effectif global.
- Dans certains cas, une étude plus poussée sur les destinations choisies

Des bons réflexes sont adoptés de plus en plus régulièrement : plusieurs établissements ont signalé par exemple la présence d'un référent inclusion ou même handicap au sein de la direction des relations internationales.

La priorité des établissements semble être pour le moment de sensibiliser le maximum de participants possible. Les réunions d'information à destination des participants ainsi que la présentation des différents critères inclusion sont des pratiques devenues courantes pour la majorité des établissements.

Les freins sociaux-économiques ont globalement été bien ciblés.

En revanche, si les établissements ont bien mis en place une « stratégie inclusion », peu d'entre eux font état d'un vrai « plan inclusion » au niveau de l'établissement dans lequel viendrait s'inscrire les activités de mobilité à l'international.

2. Sensibilisation des publics – *Retours d'établissements* :

Afin de diffuser au mieux l'information et sensibiliser les publics relevant de l'inclusion, de nombreux établissements mentionnent une coopération des Relations Internationales avec d'autres services, notamment ceux en lien avec la vie étudiante, qu'ils soient internes à l'établissement (Scolarité, Cellule Handicap, Service Orientation, Service des Stages...) ou externes (CROUS, le service d'assistance sociale). Pour les personnels, le service RH est mentionné.

La formation/sensibilisation des enseignants et coordinateurs de mobilité sur l'inclusion semble vu comme un axe majeur de déploiement de la stratégie afin de toucher le plus de public possible.

De très nombreuses actions de sensibilisation sont à relever :

- Organisation de réunions d'information pour les potentiels partants en mobilité,
- Affiches, information diffusée sur le site internet de l'établissement ou sur l'intranet
- Création d'une UE spécifiquement dédiée à la préparation au départ en mobilité afin d'éviter l'abandon post-sélection

Le travail en lien avec les étudiants eux-mêmes est également une bonne pratique à promouvoir : témoignages d'étudiants ayant effectué une mobilité, tutorats et mentorats ou appel à des associations d'étudiants sont également des solutions possibles pour aider à la sensibilisation.

3. Identification – *Retours d'établissements* :

Un des points les plus difficile reste l'identification des publics.

Afin de pouvoir être améliorée, l'identification des participants concernés par l'inclusion nécessite un rapprochement avec les autres composantes d'un établissement. Afin de permettre aux services RI de cibler de manière spontanée les étudiants sans qu'ils n'aient à se déclarer. L'idéal étant d'avoir des liens réguliers entre les différents services d'un même établissement pour que l'information circule le mieux possible.

Certaines informations peuvent facilement être partagées, comme par exemple une situation de handicap, d'autres sont plus compliquées à détecter.

Quelques pistes pour faciliter l'identification des potentiels étudiants concernés par l'Inclusion :

- accès en amont aux dossiers des étudiants (nécessite une coopération avec le service scolarité, ou le service des ressources humaines pour les mobilités de personnel)
- une détection à la candidature à une mobilité via le formulaire, avec des ajouts de questions sur le niveau de bourse, le handicap
- une détection post sélection à une mobilité via le formulaire de demande de bourse comprenant des questions qui pourraient permettre de vérifier si un participant est concerné. (En Nouvelle Aquitaine par exemple les établissements utilisant l'outil Aquimob ont fait ajouter les questions de revenu CAF et paramétrer une détection des zones géographiques).

Il peut également être une bonne idée de proposer une formation aux autres services de l'établissement pour les aider à mieux détecter en amont des participants potentiellement concernés par l'inclusion, et les communiquer au service RI.

Mais l'enjeu de la communication implique également une problématique particulière : le devoir de confidentialité/réserve, les informations concernant les participants sont à partager avec précaution. Il est nécessaire de donner l'information directement aux collègues concernés.